

## ARRETE N° 2024-061

### Fermeture provisoire à la circulation Rue des champs – Manifestation « Semaine de la biodiversité » 6-1 Police Municipale

Nous, **Frédéric Marche**, Maire de Cléon,

Vu

- le code de la route,
- l'arrêté du 24 Février 1967 et du 7 Juin 1977 modifiés, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- le code général des collectivités locales territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L.2213-2

#### CONSIDERANT

Que pour permettre le bon déroulement de la manifestation « Semaine de la biodiversité »,  
Qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre l'installation et le bon déroulement de la manifestation,

#### ARRETONS

**ARTICLE 1er** : La circulation sera interrompue du **lundi 8 avril 2024 au samedi 13 avril 2024 de 8h à 17h.**  
(Emprise en rouge dans l'annexe)

**ARTICLE 2ème** : La signalisation correspondante sera assurée par les services de la ville. Cet arrêté sera exécutoire dès la pose de cette dernière.

**ARTICLE 3ème** : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4ème** : Monsieur le Commissaire de Police d'ELBEUF, Madame la Directrice des services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5ème** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Cléon dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

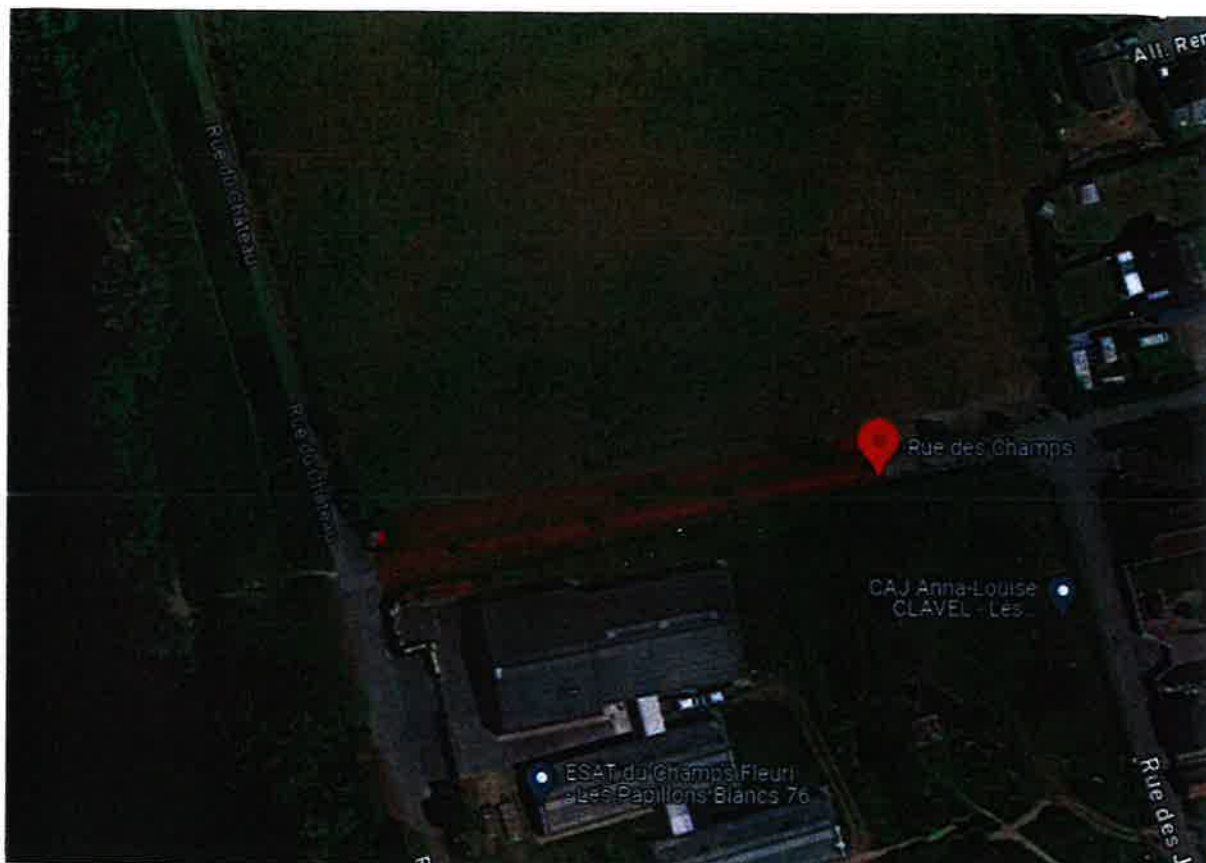
Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

Fait à Cléon, 20 mars 2024

Le Maire

Frédéric MARCHE  
Conseiller Départemental



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon  
Rue de l'Eglise – 76410 Cléon  
Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64  
[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)